



Berchem-Sainte-Agathe, le 09 -05- 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 140 /2014

Objet : Conseil communal du 24 avril 2014 – interpellation de Monsieur Polet, concernant la piscine Nereus de Ganshoren.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les raisons pour lesquelles le Collège ne s'est pas associée au projet, nous ne pouvons que répéter ce qui a déjà été dit par le passé.

Dès le départ, le Collège des Bourgmestre et Echevins avait demandé des renseignements complémentaires relatifs au plan de gestion financier, notamment via une étude de marketing sur le projet. Sur ces demandes, la commune n'a jamais reçu de réponse.

Le Collège était, et est toujours d'ailleurs, d'avis qu'une institution publique ne doit pas être de facto déficitaire, tel que prôné par les autorités de Ganshoren.

En date du 07/10/2014, les Bourgmestres et Echevins des sports des communes de Berchem, Jette et Koekelberg ont écrit un ultime courrier au Bourgmestre de Ganshoren, redemandant une réponse à toutes ces questions et en se déclarant surtout prêt à reprendre la discussion.

Il est évident que pour se positionner dans ce dossier, il nous était indispensable d'obtenir certains éclaircissements. Citons parmi d'autres : le calcul d'intervention financière des communes, la gestion générale (piscine, cafétéria, espace détente, parking, terrain à front de rue,...), la répartition proportionnelle des couloirs pour les écoles des communes associées, la remise en bon état à la fin de la convention de gestion, la période d'essai de 5 ans, etc...

Ce courrier est resté, pour notre part, sans réponse.

Dans une optique de gestion saine des dépenses communales, il n'était pas question pour la commune d'injecter tous les ans de l'argent public pour éponger un déficit, lequel aurait pu tendre vers zéro euro si les solutions proposées avaient été prises en compte.

Pour terminer, même si la Commune de Berchem-Sainte-Agathe n'est pas partenaire avec Ganshoren pour Nereus, nous pouvons envisager une intervention dans l'abonnement des Berchemois amateurs de natation, qui le souhaitent, avec une formule de chèques-sports par exemple. Ceci pour tendre vers un prix d'entrée à 3 euros, au même titre que les habitants des communes associées. Une réflexion par le Collège est menée dans ce sens, pour arriver à une solution en 2015. Cette solution coûtera d'office moins cher qu'une injection d'argent à fond perdu dans une infrastructure sportive.

Concernant nos écoliers Berchemois, depuis la fermeture de la piscine de Molenbeek, l'activité piscine a été transformée en activité sportive au complexe sportif.

Commune de



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 140 /2014

Il est à noter que, malgré que l'activité piscine fasse partie intégrante du programme scolaire, l'inspection pédagogique de nos écoles communales est bien au courant de la situation et de ce cas de force majeure.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL


Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE